

Permettez-moi de citer quelques exemples. Nos exportations de poisson vers les États-Unis représentent \$202 millions annuellement. Je pense que, sur ce montant, la surtaxe nuit environ à \$101 millions. Nous exportons une énorme quantité de poisson. Face à un budget de \$14 milliards, cela ne paraîtra peut-être pas considérable, mais la pêche représente une industrie canadienne importante et dans ma seule province celle-ci emploie quelque 20,000 personnes sur une main-d'œuvre globale d'environ 150,000 personnes. Il nous faut ramener le poisson, nous en prélevons la partie comestible avant de l'expédier à nos voisins du Sud. Ceux-ci transforment ensuite cette partie comestible en bâtonnets, les mettent en conserve, et c'est à leur propre main-d'œuvre qu'ils confient cette tâche. C'est là-bas que sont découpés ces bâtonnets qui se vendent très cher alors que nos pêcheurs continuent à ne toucher pour le produit de leur pêche que quatre ou cinq cents la livre, laquelle se vend à 85 ou 90 cents à Ottawa.

On n'a jamais cherché à savoir comment on pouvait encourager les industries de transformation de manière à tirer parti de leurs possibilités d'emploi de main-d'œuvre. La raison en est peut-être que nous ne parlons que d'exportations d'une valeur de \$200 millions, c'est-à-dire d'une industrie relativement petite, comme la pêche. Mais, prenons par exemple l'industrie du papier. Au cours des quelques dernières années, le marché international s'est replié considérablement dans toute l'Amérique du Nord. Le gouvernement a-t-il jamais sérieusement songé à encourager une transformation et un affinage plus poussés des produits de la pulpe, ou à prendre des mesures afin de permettre à notre industrie du bois d'affermir sa situation concurrentielle sur le marché international?

Prenons l'industrie du minerai de fer. Je suis certain que mon collègue de Grand Falls-White Bay-Labrador voudra nous dire quelques mots à ce sujet un peu plus tard. De temps en temps, je passe par le Labrador pour me rendre dans ma circonscription, et je note l'évolution de cette région. Des centres se sont développés, tel Schefferville à la frontière de Terre-Neuve et du Québec, et Labrador City et Wabush où 14,000 Terre-Neuviens vivent dans une ville belle et moderne située en pleine nature. Le Canada ne retire que très peu d'avantages de ce placement. Le meilleur des bénéfices va à Pittsburgh. Nous exportons ces matières premières, et ce sont les actionnaires des États-Unis et les gros exploitants américains qui empochent les bénéfices. Je ne le leur reproche pas. Ils ont pour eux les connaissances techniques, l'expertise en matière d'administration, et des ressources financières considérables. De plus, ils ont accès à un marché qui approvisionne 220 millions de personnes. Néanmoins, je suis convaincu que si nous favorisons un traitement plus avancé, une transformation plus poussée, de ces matières premières, il en résulterait pour nous des avantages considérables, comme par exemple une augmentation du nombre des emplois disponibles, et un regain de prospérité. Or, je suis certain que nous pourrions prendre des mesures fiscales qui favoriseraient une action en ce sens.

J'ai une autre observation à faire au passage. Il y a au large des côtes du Canada, que ce soit sur l'Atlantique ou sur le Pacifique, une zone qui nous appartient exactement au même titre que le territoire sur lequel nous nous trouvons. Je veux parler du plateau continental, et il

[M. Lundrigan.]

appartient au Canada. Il nous reste encore à résoudre la question des droits de pêche, car d'autres pays ont le droit de venir s'emparer de nos ressources marines dans cette zone. Mais pour ce qui est du fond de l'océan, il appartient au Canada: toutes les ressources, minières et autres, qu'il renferme sont, juridiquement, la propriété du Canada. Il y a des endroits, au large des côtes de l'Atlantique, où le plateau continental s'étend sur 400 milles. A l'heure actuelle, des sociétés comme la Shell Oil et l'American Oil y font des travaux de prospection.

Jamais le gouvernement ne nous a indiqué clairement et nettement sa position en ce qui concerne l'imposition de ces entreprises gigantesques. Des personnes qui s'y connaissent en droit de la mer m'ont informé que l'on a non seulement autorisé mais encouragé ces grosses sociétés à entrer dans ces régions, sans même qu'elles aient à faire une offre pour les millions d'acres dont elles disposent à des fins de prospection. J'ai entendu dire que les Canadiens sont les Arabes des années 20. Je ne veux en rien dénigrer le monde arabe. Le fait est que, il y a cinquante ans, il était aussi ignorant de la valeur de ses ressources que nous le sommes au Canada aujourd'hui. Ces sociétés gigantesques nous considèrent comme une nation, un peuple d'une extrême naïveté.

Je n'ai jamais entendu faire à la Chambre, par exemple, un exposé de la politique d'imposition à appliquer à ces sociétés. On ne nous a pas non plus déclaré nettement ce que le gouvernement compte faire pour protéger les intérêts publics dans ce domaine. Il n'y a aucune coordination des initiatives fédérales et provinciales; il n'est question que de chamailleries entre les gouvernements provinciaux et fédéral tandis que les sociétés pétrolières se tortent de rire en allant à la banque—et pas à une banque canadienne.

En outre, de l'avis de certaines personnes bien informées de la région, nous avons de grandes occasions de développer davantage nos ressources minières. N'est-ce pas un autre domaine où nous pourrions encourager les sociétés, les entreprises canadiennes à se lancer dans les travaux d'exploration? Je me souviens que lorsque j'étais un peu plus jeune, le premier ministre d'alors était mon ami de Prince-Albert (M. Diefenbaker). J'étais bien loin d'Ottawa—la côte est de Terre-Neuve se trouve à une grande distance d'Ottawa.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Naturellement, il peut continuer son discours si la Chambre y consent à l'unanimité.

**M. Bell:** Si Votre Honneur veut le demander à la Chambre, il en obtiendra le consentement unanime, j'en suis sûr, pour que mon ami puisse continuer son discours fort à propos.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La Chambre consent-elle à ce que le député de Gander-Twillingate poursuive son discours?

**M. Perrault:** J'accorde mon consentement si le député consent à répondre à une question avant de terminer son discours. J'ai écouté ses propos fort attentivement.